

# INFORMATIONS SUR LE MARQUAGE CE

## > QU'EST-CE QUE LE MARQUAGE CE ?

Le marquage CE est le signe de conformité d'un produit aux exigences réglementaires ou normatives édictées par la communauté Européenne et reprises par la législation de chaque pays membre. Lorsqu'il est apposé sur un produit, il constitue une déclaration de la part de l'entité qui a autorisé ce marquage que le produit est strictement conforme à toutes les dispositions applicables en Europe, et qu'il a été soumis aux procédures normalisées d'approbation de la conformité.

En clair, cela signifie que le marquage CE n'est pas un acte neutre, mais qu'au-delà du respect de certaines procédures, il engage la responsabilité de celui qui a accepté son imposition. En contrepartie, aucun des états membres n'est autorisé à refuser sur son territoire la commercialisation et la mise en œuvre d'un produit ayant reçu le marquage CE, quel que soit l'organisme Européen notifié qui a autorisé son usage.

## > QUELS SONT LES PRODUITS CONCERNÉS PAR LE MARQUAGE CE ?

- Dispositifs de fermeture avec amortissement définis par la norme **EN 1154 : ferme-portes, pivots de sol, pivots linteaux**
- Dispositifs de retenue électromagnétique pour portes battantes définis par la norme **EN 1155 : bandeaux asservis, ventouses électromagnétiques, pivots linteaux asservis, ferme-portes asservis**
- Dispositifs de sélection de fermeture des vantaux définis par la norme **EN 1158 : sélecteurs simples, bandeaux sélecteurs avec ou sans asservissement**

## > DANS QUELLES CONDITIONS INTERVIENT LE MARQUAGE CE ?

Les produits mentionnés ci-dessus doivent être marqués CE lorsqu'ils sont utilisés sur des portes coupe-feu ou pare-flammes, E ou EI.

## > QUELLE EST LA RÉPONSE DE GROOM AU MARQUAGE CE ?

Notre société dispose d'une gamme complète de produits CE.

En l'occurrence, tous nos produits suivants :

- Les ferme-portes GR105 – GR150 – GR200 – GR300 en bras standard (sans arrêt)
- Les ferme-portes GR400 – GR450 – GR500 en bras anti-vandalisme (sans arrêt)
- Les pivots de sol GRP100 – GRP300 sans arrêt, les pivots linteau GRL100 – GRL200
- Les équipements linéaires UCS V2, BEMS V2, SLV V2
- Les ferme-portes débrayables GR300FS et GR500FS
- Les ventouses électromagnétiques REM (mode rupture)

sont marqués CE et, de ce fait, peuvent être installés dans les conditions d'utilisation mentionnées ci-dessus.